

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HARMONIS PATRIMOINE Part B – code ISIN FR0010444323
OPCVM géré par C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE, société du groupe C-Quadrat

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP HARMONIS PATRIMOINE est un fonds de fonds multi gestionnaires dont l'objectif, sur un horizon d'investissement de deux ans, consiste à surperformer (performance nette de frais de gestion) l'indicateur de référence, l'EONIA capitalisé.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro. Le fonds est géré de manière active, et en référence à l'EONIA. Les performances du fonds pourront néanmoins s'écarter de celles de cet indicateur tant à la hausse qu'à la baisse. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est important.

La **politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par la société MOTEUR DE RECHERCHE QUANTITATIVE, société de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome.

La **stratégie d'investissement** repose sur deux types d'allocation :

1) **une allocation stratégique**, discrétionnaire, qui résulte de l'analyse de l'environnement macroéconomique, de l'évaluation des marchés et de l'anticipation de l'évolution des marchés à moyen / long terme (de quelques mois à quelques années). Cette allocation stratégique a pour objectif de refléter l'indice de référence sans le répliquer systématiquement. L'univers de gestion couvre toutes les classes d'actifs (actions, obligations, devises, indices de matières premières...).

L'allocation stratégique est mise en oeuvre en investissant dans des OPC exposés aux classes d'actifs choisies. Le FCP pourra investir de 10% à 100 % de son actif dans d'autres OPCVM de droit français et/ou étrangers relevant de la directive européenne, dans la limite des ratios réglementaires, y compris dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP ne détiendra pas d'obligation de type « high yield » (à caractère spéculatif) en direct mais pourra investir jusqu'à 20%

de son actif en OPC étant eux-mêmes investis en obligations à haut rendement. Le FCP pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 % de son actif.

2) **Une allocation tactique** permet à plus court terme de bénéficier des opportunités d'investissement qui se présentent. En fonction de l'évolution des marchés, le gérant procède à des écarts tactiques (sous ou sur pondération) par rapport à la stratégie du fonds afin d'optimiser la structure du portefeuille. Elle est mise en oeuvre essentiellement à partir d'instruments des marchés financiers à terme organisés de taux, d'actions et de change, français et étrangers et d'ETF (trackers) offrant une grande liquidité. Les décisions d'investissement résultent du traitement automatique de données statistiques ou fondamentales. Sur les contrats sur indice de contrats à terme de matières premières, les positions seront principalement prises sur les indices liquides (contrats sur indices de contrats à terme de matières premières, pétrole, métaux et matières agricoles). Elles excluent tout type d'intervention susceptible d'induire une livraison en physique. Le fonds ne pourra être exposé à plus de 30 % sur les matières premières.

La somme de l'allocation stratégique et tactique pourra faire varier l'exposition sur la classe d'actif actions de - 50 à + 50 %. Sur les marchés actions l'allocation géographique sur les pays émergents pourra atteindre 40 % de l'actif.

Le fonds définira une orientation de sa sensibilité au risque de taux à l'intérieur de limites minimum et maximum de [- 10 (min) ; +10 (max)].

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

La **durée minimum de placement recommandée** est de deux ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les **demandes de souscriptions et de rachat** sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+2.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés de taux et dans une moindre mesure aux marchés d'actions.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié au crédit : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % de la différence dès lors que la performance du fonds excède l'Eonia capitalisé (0% pour le dernier exercice)

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

*Aucune part en circulation lors de la clôture du dernier exercice

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions de ce fonds, disponible sur le site www.c-quadrat.com.fr

Performances passées

Il n'y avait plus de parts en circulation pour la Part B au 18 février 2020

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPC est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée.

Date de création du fonds : 06/12/1999
Date de création de la Part B : 03/04/2007

La devise de référence est l'euro.

*Les performances de l'indice de référence de 2008 à 2011 sont celles de l'Eonia + 50bp.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE
21 boulevard de la Madeleine -75001 Paris

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :
Tél : 01 70 08 08 00 et www.c-quadrat.com.fr

L'OPC peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet www.c-quadrat.com.fr

Régime fiscal : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

C-Quadrat Asset Management France a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : www.c-quadrat.com.fr, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.